

# COMMUNE DE VILLECHENEVE

## Compte-rendu de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL

**DU 05 Février 2009**

PRESENTS : MM. CRIBIER. CHAZELLES. PIQUET. VARILLON. MME CHIRAT. MM. GRANJARD. SARCEY. MME DUSSUYER. M. CHIRAT. MELLE FAURE. M. BLANC. MME CHAVEROT. MME DE OLIVEIRA. M. BOINON. M. MONDELAIN

Secrétaire de séance : Mr MONDELAIN Jean-Jacques

Début de la réunion : 20h30

### LE CONSEIL MUNICIPAL

1. Approuve le procès-verbal de la réunion du 04 décembre 2008
2. Suite à l'ouverture des plis du 24 janvier 2009, examine les trois offres de prix retenues pour la réhabilitation des réseaux et la construction d'une nouvelle station d'épuration. Après étude, décide de retenir le bureau d'études SINBIO pour assurer la mission de maîtrise d'œuvre dans le cadre de cette opération.

Votants :15

Pour : 15

3. Reconduit les conventions de location de salles communales associatives situées dans l'enceinte de la nouvelle Mairie et décide de maintenir le tarif de location annuel soit 120 euros pour la société de chasse, 50 euros pour la société de musique et 50 euros pour la société de majorettes.
4. Examine l'offre de prix établie par la société de nettoyage YSINCKOWITCH pour une intervention ponctuelle à la salle polyvalente. Le montant HT pour assurer cette prestation s'élève à la somme de 46 euros. L'ensemble de cette prestation sera prise en charge financièrement par la commune de Villechenève . La société interviendra à la demande le vendredi soir.
5. Etudie la proposition de prix établie par la société de nettoyage YSINCKOWITCH pour le nettoyage complet de la salle polyvalente.
6. Repense toute l'organisation de la gestion des clefs de la salle polyvalente et décide de mettre en place un organigramme.
7. Décide d'augmenter les tarifs de location de la salle polyvalente et de la salle de la Poste de 10% sur l'exercice 2009.
8. Reconduit sur l'exercice 2009 les tarifs divers et précise que le prix de l'envoi d'une télécopie est fixé à 0.30 euros.

9. Décide d'allouer des subventions sur l'exercice 2009 (avec comme base de calcul pour certains organismes, 748 habitants suite au recensement de la population)
10. Décide de mettre à disposition gratuitement la salle polyvalente à l'amicale Boules de Villechenève à l'occasion du challenge de groupement les 03 et 08 mai 2009 et de la prise en charge financière du vin d'honneur à hauteur de 200 euros.
11. Examine la demande de subvention formulée par le Collège du Val d'Argent de Sainte Foy l'Argentière et décide de demander des précisions complémentaires à l'administrateur.
12. Rejette les demandes de subvention suivantes :
  - Groupe déprim'espoir
  - CCML
  - Secours populaire français
13. Etudie la demande de subvention formulée par le Burkina Faso et décide d'attribuer la somme de 0.25 euros par habitants sur trois années pour le projet d'extension de l'école de GNETIGBA .

**Votants : 15**

**Pour : 9**

**Contre : 4**

**Blanc : 2**

14. Décide le versement d'un acompte de 3100 euros pour le 1<sup>er</sup> trimestre scolaire 2008 et le 2<sup>ème</sup> trimestre scolaire 2009. La subvention annuelle 2009 est fixée à 6200 euros.
15. Reconduit la mission assistance juridique du Centre de Gestion du Rhône pour l'exercice 2009 pour une somme de 478 euros.
16. Reconduit pour l'exercice 2009 l'attribution de la somme de 35.06 euros pour les élèves qui fréquentent l'école publique (103 élèves).
17. Est informé du résultat du recensement de la population soit 748 habitants sans comprendre les habitants du lotissement les Coteaux de Montlit.
18. Est avisé de la perception par les agents communaux de la somme de 1104 euros (répartie entre les agents demandeurs) versée par le Comité National d'Action Sociale, suite à l'adhésion par la commune de Villechenève en 2008 à l'Action Sociale.
19. Est informé de la mise en place à l'école publique du service minimum d'accueil lorsqu'il y a des enseignants grévistes.
20. Ecoute un rapport des commissions communales.
21. Délibère au sujet de nombreuses autres questions diverses

Fait en Mairie le 06 février 2009  
Le Maire,

J. CRIBIER

Fin de la réunion : 23h